

Arts de la scène : faut-il voter le décret ?

POLITIQUE CULTURELLE A deux jours du vote au parlement, certains voudraient un report

Ce mercredi 12 octobre, le Parlement de la Communauté française devrait voter sur le texte présenté par la ministre de la Culture, Alda Greoli (CDH), à propos de la réforme du décret des arts de la scène. Lancée par Joëlle Milquet, cette réforme a été reprise par celle qui lui a succédé. A priori, on ne peut que s'en réjouir, tant cette réforme était attendue.

Depuis quelques jours pourtant, on s'agite beaucoup autour de ce texte. Certains voudraient que le vote soit reporté de deux ou trois semaines afin de le parfaire en précisant une série de points ou en y remplaçant des choses qui s'y seraient trouvées dans la version Milquet et auraient disparu dans la version Greoli. Si la plupart des représentants du secteur (directeurs d'institution, comédiens, techniciens, représentants d'associations professionnelles...) avec lesquels nous avons été en contact souhaitent que les choses se déroulent exclusivement dans le cadre des discussions qui se poursuivent avec le cabinet, Michel Kacenenbogen, directeur du Public, ne l'entend pas de cette oreille.

« Parmi ceux qui nous représentent au comité de concertation chargé des discussions avec le cabinet, il y a des gens soumis à un rapport de force intenable avec l'autorité subsidiaire dont ils dépendent directement, affirme-t-il.

Comment peuvent-ils, dès lors, dire vraiment ce qu'ils pensent. Moi, je le peux. Je n'aurais jamais dit ça, il y a cinq ans. C'était trop dangereux dans le cadre de mes rapports avec le pouvoir qui nous subventionne. Aujourd'hui, je me moque qu'on coupe mes subsides de 100 % demain ! Je suis donc libre de dire ce que je pense et que d'autres pensent mais ne peuvent se permettre d'exprimer. »

L'artiste au centre ?

Parmi ses griefs, on note la divulgation tardive d'un rapport commandé à la société indépendante Kurt Salmon afin « d'aider le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à optimiser le paysage théâtral et à diminuer les coûts de fonctionnement des opérateurs théâtraux ». Selon Michel Kacenenbogen, ce rapport aurait considérablement pu modifier les dispositions du décret afin de remettre l'artiste au centre des préoccupations. Tous ne semblent pas le penser. En juin dernier, lors d'une réunion du CAD (Conseil de l'art dramatique), l'étude en question était évoquée. Le PV de la réunion précisait : « Plusieurs membres du CAD s'interrogent sur la finalité et la pertinence de la méthode suivie par les auditeurs qui leur paraît essentiellement réalisée en vue d'aboutir à des compilations de chiffres et des statistiques non contextualisées selon les spécificités des opérateurs audités. »

Aujourd'hui, les uns et les autres, regrettent que cette étude, d'un coût de 63.000 euros, ait été si tardivement dévoilée. Les uns persuadés qu'elle aurait tout changé, les autres désireux de savoir ce qu'on avait produit pour une telle somme.

Michel Kacenenbogen pointe d'autres éléments essentiels selon lui : la non-définition de la notion d'artiste qui, dès lors, permettrait d'englober dans celle-ci des fonctions de régisseur ou de technicien, par exemple. « De cette manière, on va faire disparaître la notion de comédien professionnel dans les dix ans à venir », martèle-t-il, soulignant aussi l'absence de la notion de transparence des flux financiers dans le futur décret.

Il s'indigne aussi, une nouvelle fois, de la situation particulière du Manège.Mons qui, tout en disposant d'un des budgets les plus importants du secteur, continue à bénéficier d'un statut à part le dispensant de référer au Conseil de l'art dramatique. La légalisation des avenants, l'absence de précision quant aux délais des arrêtés d'application ou de la décision du politique lors des demandes de contrat-programme, figurent encore parmi ses griefs. De quoi, selon lui, justifier un report afin de, comme le veut la ministre, « remettre l'artiste au centre ». ■

JEAN-MARIE WYNANTS